**39ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**TADJIKISTAN**

(Genève, le 4 novembre 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Tadjikistan et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous souhaitons formuler les quatre recommandations suivantes:

1) Dans le contexte de la lutte antiterroriste, mettre sa législation en vigueur en pleine conformité avec le droit international des droits humains et les recommandations des procédures spéciales ;

2) Libérer tous les militants politiques, avocats et journalistes arrêtés pour des motifs arbitraires, étendre les garanties procédurales mises en place sur les procédures et conditions de garde à vue, et appliquer systématiquement dans la pratique les nouvelles garanties juridiques relatives à la notification et à l’enregistrement suite à une arrestation.

3) Devant des instances de harcèlement et d’intimidation à l’encontre d’avocats qui s’occupent d’affaires politiquement sensibles, interdire toute surveillance des avocats spécialisés dans la défense des droits humains, ainsi que tout acte d’intimidation et de harcèlement à leur égard.

4) Eliminer, dans le domaine de l’éducation, les stéréotypes défavorables et les autres obstacles qui entravent l’accès des femmes et des filles à l’éducation et qui sont à la racine de l’abandon prématuré de l’éducation, en particulier chez les filles.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1min 20sec ; n. 5 ; 04.11.21 après-midi]*